

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2021

18H30

Excusés : Christelle Varache pouvoir à Guillaume Bonnevin, Karine Nicolas pouvoir à Philippe Charpentron, Nathalie Prulho, Maxime Dauvel et Éric Rodriguez.

DETR

2022

Les dossiers de demandes de subvention sont à transmettre avant le 31 décembre. Monsieur le Maire souhaite que la délibération soit prise le plus tôt possible pour informer les services de la Préfecture et du Département.

Comme convenu, la tranche concernant la rue du Temple est remplacée par la place Volmunster. Il est envisagé une trentaine de places de stationnement et un petit rond-point à l'entrée. On conserve la desserte des bus. Cette tranche concernera également la rue des Charrons comme programmé initialement. L'estimation de BETG est de 301 000€, dont 110 000€ pour la place Volmunster. Concernant les aides octroyées, nous demanderons 30% de DETR et 15% au Département.

Rétrocession concession

Monsieur V. a acquis une concession perpétuelle au cimetière. Son épouse et lui-même ont finalement décidé d'être incinérés et leurs cendres seront dispersées. Ils n'ont donc plus l'utilité d'une concession au cimetière. Monsieur V. nous a sollicités pour que la commune reprenne la concession. Celui-ci ayant acquis une concession perpétuelle, le remboursement à prorata temporis n'est pas possible. Il est décidé d'effectuer un remboursement à hauteur de 240€, correspondant au tarif actuel le plus élevé.

Contribution des communes de résidence au fonctionnement de l'école

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de la reprise de la compétence école par la commune, il a été fixé une contribution des communes ne possédant pas d'école et dont les enfants sont inscrits à l'école de Sigogne. Grand Cognac avait fixé cette contribution à 631,79€ par élève par an. Monsieur Daney nous a conseillé de réévaluer le coût de fonctionnement. Il s'élève désormais à 719,97€ par élève par an.

Avis sur les rapports de la CLECT

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a validé les rapports d'évaluation suivants : actualisation du transfert de charges -ALSH Cognac et ALSH Châteaubernard, transfert de la porte Saint-Jacques à Cognac, complexe sportif de Jarnac – transfert de charges d'entretien, aménagement d'un terrain paysager à vocation touristique à Cognac. Le conseil municipal approuve ces rapports. Dans le cadre de la révision du PLU de notre commune, l'attribution de compensation a été révisée. La révision du PLU a coûté 17 788,80€, l'attribution de compensation 2021 est donc désormais de 54 934€.

Redevances pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz

Le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz. Les RODP sont calculées sur la longueur de

canalisation de gaz naturel situées sur le domaine public communal. Pour l'année 2021, la redevance au titre de l'occupation provisoire s'élève à 11€, celle au titre de l'occupation permanente s'élève à 443€.

Questions diverses

- Tracteur : le tracteur montre des signes d'usure. La société Boisumault nous propose un tracteur d'occasion de 2020, de 130 ch, 1100h, avec un embrayage hydrostatique (indispensable lorsque Johnny Ouzeneau effectue le broyage des haies) et un chargeur (nécessité d'un nouveau). Le prix est de 60 000€, notre tracteur serait repris pour 12 000€, il nous en coûterait donc 48 000€. Nous pouvons bénéficier d'un prêt Agilor avec le Crédit Agricole, au taux de 0.9% sur 7 ans, avec un remboursement trimestriel. Le conseil municipal donne son accord.

- PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées)

Un audit de l'état des chemins a été réalisé, il est assez bon dans l'ensemble. Seuls trois chemins communaux font l'objet d'une observation : 2 chemins à débroussailler (passage de la référente départementale en plaine saison pluvieuse) et 1 autre pour lequel il faut élaguer la haie. Une délibération est nécessaire pour inscrire nos chemins au PDIPR et ainsi les protéger et les valoriser. Cela permettra d'envisager l'élaboration d'un circuit de randonnée pédestre (en association avec la SEP). Le balisage sera financé par Grand Cognac, l'entretien des chemins reste à la charge de la commune.